

Notice de Protection des Données

Personnel Des Prestataires, Des Partenaires Et Des Agents De La Financiere Des Paiements Électroniques

Dernière date de mise à jour : 9 février 2023

La Financière des Paiements Électroniques (ci-après « **Nickel** » ou "**nous**") accorde une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel (ci-après « **données personnelles** »).

La présente Notice relative à la protection des données personnelles fournit des informations claires et détaillées concernant la manière dont les données personnelles sont protégées par Nickel (ciaprès « nous »).

La présente Notice relative à la protection des données personnelles s'applique au personnel permanent ou non permanent, bénéficiaires effectifs, mandataires sociaux, dirigeants de:

- prestataires avec lesquels nous envisageons de conclure ou avons conclu un contrat de prestations de services et/ou de fourniture de biens pour notre compte ;
- partenaires avec lesquels nous envisageons de conclure ou avons conclu un contrat de partenariat et/ou de parrainage;
- agents dont les agents de services de paiement (aussi appelés distributeurs) avec lesquels nous envisageons de conclure ou avons conclu un contrat de distribution (ci-après « vous »).

A ce titre, la présente Notice vous informe sur les données personnelles que nous collectons à votre sujet, auprès de vous et de votre employeur le cas-échéant, des raisons pour lesquelles nous les utilisons et les partageons, pendant combien de temps nous les conservons, quels sont vos droits et comment vous pouvez les exercer.

En tant que responsable du traitement, nous avons la responsabilité de la collecte et du traitement de vos données personnelles comme décrit dans cette notice.

Cette notice peut être précisée ou complétée, le cas échéant, par d'autres dispositions au niveau local (annexes spécifiques sur la protection des données personnelles, conditions générales d'utilisation) notamment afin de se conformer aux obligations légales du pays où vous exécutez votre mission.

Une fois que Nickel aura porté la notice à l'attention du prestataire, du partenaire, ou agent, il devra vous la transmettre, avant toute exécution de votre mission.



1. QUELLES DONNÉES PERSONNELLES VOUS CONCERNANT UTILISONS-NOUS?

Nous collectons et utilisons vos données personnelles, à savoir toute information qui vous identifie ou permet de vous identifier, dans la mesure nécessaire à la réalisation des prestations de services, fourniture de biens, de partenariat, parrainage ou de distribution des produits et services Nickel.

En fonction notamment de votre mission, nous collectons différents types de données personnelles vous concernant, en ce compris des :

- Informations d'identification (nom, prénom, numéro de carte d'identité et de passeport, nationalité, date et lieu de naissance, sexe, photographie professionnelle);
- Informations de contact professionnel (adresse postale et email, numéro de téléphone fixe et/ou mobile, personne(s) à contacter en cas d'urgence);
- Données de connection et traçage de votre appareil (adresse IP, logs techniques, traces informatiques, informations sur la sécurité et l'utilisation du terminal de connection) ;
- Informations relatives à la formation et à l'emploi (date d'embauche et fonction exercée chez votre employeur, données sur vos déplacements professionnels, réalisations de formations nécessaires à l'exercice des missions (ex : formation RGPD, formation sécurité des données, formation dans le domaine bancaire et financier quand la mission l'exige, etc...);
- Informations relatives au parcours et expériences professionnels (CV);
- Temps de présence dans les locaux de Nickel;
- Données relatives à votre situation administrative (notamment type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail pour les non ressortissants de l'Union Européenne, statut de résident et d'immigration) ;
- Données collectées dans le cadre de nos échanges avec vous (ex. Rapports de réunion, conversations et appels téléphoniques, vidéoconférences, communications électroniques, emails, messages instantanés,...)
- Enregistrement d'images (ex: vidéosurveillance, photographies, vidéos).
- **Données de réseaux sociaux** (ex. Données venant de pages et publications sur les réseaux sociaux qui contiennent des informations que vous avez rendu publique).

Nous sommes susceptibles de collecter les catégories spéciales de données personnelles (ou « données sensibles ») suivantes, uniquement après avoir obtenu votre consentement explicite préalable et/ou lorsque la loi l'exige:

• Données concernant des condamnations et infractions pénales par exemple un extrait de casier judiciaire.

Nous ne vous demandons jamais de nous fournir d'autres données sensibles telles que des données relatives à votre origine raciale ou ethnique, à vos opinions politiques, à vos convictions religieuses ou philosophiques ou relatives à votre appartenance syndicale, des données génétiques ou des données relatives à votre vie ou votre orientation sexuelle, à moins qu'une obligation légale ne nous y contraigne ou que vous en ayez fait la demande.



2. À QUI S'ADRESSE LA PRÉSENTE NOTICE ET AUPRÈS DE QUI COLLECTONS-NOUS DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous collectons des données directement auprès de vous et indirectement auprès de votre employeur dans le cadre d'un contrat de prestations de services, de partenariat, parrainage ou de distribution conclu avec ce dernier.

3. POURQUOI ET SUR QUELLE BASE JURIDIQUE UTILISONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Dans cette section, nous expliquons de quelle manière et pour quelles raisons nous utilisons vos données personnelles.

• Pour nous conformer à nos différentes obligations légales ou réglementaires

- gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
- gérer, prévenir et détecter le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et nous conformer à toute réglementation en matière de sanctions internationales et d'embargos dans le cadre de notre procédure de connaissance des fournisseurs (Know Your Supplier) et des intermédiaires (Know Your Intermediaries) ;
- gérer, prévenir et détecter la corruption ;
- gérer, prévenir et détecter les violations dans le domaine du droit social ;
- respecter la réglementation sur le secret professionnel et prévenir tout incident ;
- Implémenter un système pour traiter les alertes professionnelles ;
- échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics ;
- gérer toute situation sanitaire, telle que les cas d'épidémie ou de pandémie, afin d'assurer votre santé et celle de notre personnel ainsi que la bonne continuité de nos outils informatiques.
- gérer, prévenir et détecter tous les risques liés à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et au développement durable ;
- Combattre le travail non-déclaré.

• permettre l'exécution des mesures précontractuelles ou de l'accord de services, de partenariat, de parrainage ou d'agent

- gestion de nos systèmes d'information comprenant la gestion des infrastructures, l'accès à certaines ressources et fournitures informatiques ainsi qu'aux postes de travail ou aux applicatifs quand les missions qui vous sont confiées l'exigent;
- utilisation d'un outil de gestion des achats pour Nickel permettant de suivre l'ensemble du cycle de commande depuis la demande d'approvisionnement jusqu'au règlement des factures (incluant la mise à disposition des catalogues et contrats fournisseurs, la gestion des appels d'offres et la



réception des bons de commande) ;

- suivi de mission notamment réunions de point d'étape sur l'avancement de la mission ;
- sélection des prestataires (y compris dans le cadre du processus d'appel d'offres), référencement de partenaires ou agents; ou negotiation par accord mutuel en progrès ou a venir;
- comptabilité, facturation, règlement des honoraires et impôts et le suivi de ces règlements aux fins de respecter nos procédures internes.
- complétant votre processus d'intégration pour devenir un agent de services de paiement Nickel en :
- assurer le traitement de vos demandes ;
- vérifier la validité des informations nécessaires à la constitution de votre dossier d'inscription auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR);
- créer et gérer votre compte agent et votre accès à votre espace en ligne sur notre site.

Pour la poursuite de notre intérêt légitime

- assurer la sécurité physique de nos bâtiments, notamment la vidéoprotection et la gestion de vos habilitations permettant l'accès à certains immeubles et étages de Nickel (badge d'accès, sécurité etc.);
- Mettre en place un système de gestion des traitements d'alerte éthique ;
- Assurer la continuité de l'activité (ex. mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité) et la gestion de crise ;
- Surveiller la conformité avec nos politiques et procédures internes, y compris, mais sans s'y limiter, notre code de conduite ;
- Enregistrer les réunions par visioconférence pour permettre leur retransmission à la demande pour la sensibilisation, la formation, les webinaires et la gestion de projet ;
- Assurer la sécurité informatique et mise à votre disposition d'outils informatiques :
 - O Suivi et maintenance des outils informatiques et de la messagerie électronique professionnelle :
 - Mise en œuvre de dispositifs destinés à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications informatiques et des réseaux;
 - o Définition des autorisations d'accès aux applications et aux réseaux ;
- La surveillance de votre utilisation de nos systèmes d'information et de communication, y compris la surveillance de l'utilisation d'Internet et des communications électroniques (par exemple journal pour la prévention de la perte de données), l'utilisation d'outils tels que l'Outil



de Détection de Fuite de Fonnées et l'application de règles de sécurité (telles que le blocage, le scan et mise en quarantaine des communications électroniques incorporant des pièces jointes) à :

- Veiller au respect de nos politiques internes, y compris le Code de Conduite du Groupe BNP Paribas;
- Maintenir et respecter nos obligations internes en matière de sécurité et de confidentialité, par ex. assurer la sécurité du réseau et de l'information, y compris la protection du Groupe BNP Paribas contre les violations malveillantes et involontaires de la sécurité des données;

-En cas de suspicion et/ou de manquement aux règles de sécurité informatique, nous pourrons prendre les mesures nécessaires (ex. accès aux communications électroniques et pièces jointes concernées par ce soupçon et/ou manquement) conformément à la réglementation applicable et aux normes et procédures de BNP Paribas ;

- Informations relatives à notre dispositif en matière notamment d'hygiène et sécurité au travail ainsi que de règles en matière de sécurité informatique en vigueur ;
- Gérer la sensibilisation aux principes de cybersécurité et de protection des données personnelles ;
- Se conformer aux réglementations sur les sanctions et les embargos au-delà de ce qui est requis par la loi applicable ;
- · Assurer la communication d'informations aux administrations compétentes;
- Assurer notre défense contre des litiges et poursuites judiciaires.
- Gérer nos activités et notre présence sur les reseaux sociaux.

Dans tous les cas, notre intérêt légitime reste proportionné et nous nous assurons, grâce à un test de mise en balance, que vos intérêts ou droits fondamentaux sont préservés. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations concernant le test de mise en balance, merci de prendre contact avec nos services aux coordonnées figurant dans la section 9 « Comment nous contacter » ci-dessous.

• Pour respecter votre choix lorsque nous vous avons demandé votre consentement pour un traitement spécifique

Dans le cadre de certaines activités de traitement de données personnelles, nous pourrons vous transmettre des informations spécifiques et vous invitons à consentir à ce traitement.

Sachez que vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.

4. AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES?

a. Partage de données au sein du Groupe BNP Paribas

Afin d'accomplir les finalités précitées, nous pouvons être amenés à divulguer vos données personnelles uniquement aux entités du Groupe BNP Paribas.



b. Partage de données hors du Groupe BNP Paribas

Afin de réaliser certaines des finalités évoquées dans la présente Notice, nous sommes susceptibles de temps à autre de partager vos données personnelles avec :

- des prestataires de services et sous-traitants qui fournissent des services pour notre compte;
- partenaires, lorsque vous avez donné votre accord pour que vos données leur soient transmises à des fins de prospection commerciale ;
- des sociétés qui vous ont confié la mission ;
- des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires, ou locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités chargées de l'application de la loi, des organismes gouvernementaux ou des organismes publics, à qui nous ou le cas-échéant tout membre du Groupe BNP Paribas sommes tenus de divulguer des données :
 - à leur demande ;
 - o dans le cadre de la défense ou de la réponse à une question, une action ou une procédure ;
 - afin de nous conformer à une réglementation ou une recommandation émanant d'une autorité compétente à notre égard ou à l'égard de tout membre du Groupe BNP Paribas le cas-échéant ;
- certains professionnels réglementés tels que notamment des avocats, des notaires ou des commissaires aux comptes lorsque des circonstances spécifiques l'imposent (litige, audit, etc.) ainsi qu'à tout acheteur actuel ou potentiel de Nickel ou de ses activités ou nos assureurs.

5. TRANSFERT DE DONNÉES PERSONNELLES EN DEHORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN

En cas de transferts internationaux depuis l'Espace économique européen (EEE) vers un pays n'appartenant pas à l'EEE, le transfert de vos données personnelles peut avoir lieu sur la base d'une décision rendue par la Commission européenne, lorsque celle-ci a reconnu que le pays dans lequel vos données seront transférées assure un niveau de protection adéquat.

En cas de transfert de vos données vers un pays dont le niveau de protection de vos données n'a pas été reconnu comme adéquat par la Commission européenne, soit nous nous appuierons sur une dérogation applicable à la situation spécifique (par exemple si le transfert est nécessaire pour exécuter un contrat conclu avec votre employeur) ou nous prendrons l'une des mesures suivantes pour assurer la protection de vos données personnelles :

- des clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne ainsi que toute mesure appropriée ;
- implémentation des règles d'entreprise contraignantes (REC).



Pour obtenir une copie de ces mesures visant à assurer la protection de vos données ou recevoir des détails relatifs à l'endroit où elles sont accessibles, vous pouvez nous adresser une demande écrite selon les modalités indiquées dans la Section 9 ci-dessous.

6. PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES?

Nous conservons vos données personnelles pour la durée correspondant à la relation contractuelle que nous entretenons avec le prestataire/partenaire/mandataire pour lequel vous travaillez ou que vous représentez. A la fin de la relation contractuelle, nous conservons vos données personnelles (i) aussi longtemps que nécessaire pour se conformer aux lois et réglementations applicables, ou (ii) pendant une durée définie, notamment pour faire valoir des droits légaux ou répondre à des demandes des organismes de réglementation.

7. QUELS SONT VOS DROITS ET DE QUELLE MANIÈRE POUVEZ-VOUS LES EXERCER ?

Conformément à la législation applicable à votre situation, vous pouvez exercer, le cas échéant, les droits suivants :

- Droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de celles-ci ;
- Droit de **rectification** : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander qu'elles soient modifiées en conséquence :
- Droit à l'**effacement** : vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles, dans la limite autorisée par la loi ;
- Droit à la **limitation du traitement** : vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles ;
- Droit d'**opposition** : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière.
- Droit de **définir des directives** relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de vos données personnelles, applicables après votre décès.
- Droit de **retirer votre consentement** : si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.
- Droit à la **portabilité de vos données** : lorsque la loi l'autorise, vous pouvez demander la restitution des données personnelles que vous nous avez fournies, ou, lorsque cela est techniquement possible, le transfert de celles-ci à un tiers.



Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez vous référer au chapitre 9 ci-dessous. Pour des motifs d'identification, on peut vous demander un scan/copie d'une preuve d'identité.

Conformément à la législation applicable, en plus des droits mentionnés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente.

8. COMMENT ÊTRE INFORMÉ DES MODIFICATIONS APPORTÉES A LA PRÉSENTE NOTICE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Dans un monde où les technologies évoluent en permanence, nous pourrions devoir régulièrement mettre à jour cette Notice.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version de ce document en ligne, et nous vous informerons de toute modification significative par le biais de notre site Internet ou via nos canaux de communication habituels.

9. COMMENT NOUS CONTACTER?

Si vous avez des questions concernant notre utilisation de vos données personnelles en vertu de la présente Notice de protection des données personnelles, ou si vous souhaitez exercer vos droits décrits dans le chapitre 7, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse **personaldata@nickel.eu**, qui traitera votre demande.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les cookies, merci de consulter notre politique d'utilisation https://nickel.eu/sites/default/files/Use-on-Personal-Data-Policy-Providers_BE_en.pdf